



**Finistère**

*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT



Schéma départemental  
des randonnées du Finistère

# État des lieux et diagnostic





# Introduction

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la pratique de la randonnée était réservée à une élite sportive et sociale. Mais depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec la naissance du balisage des sentiers, la création de nombreuses associations de randonneurs, et l'avènement d'une philosophie de bien-être et d'éducation par la nature, on assiste à la démocratisation de cette pratique de pleine nature. Au départ, cette activité gratuite « sans autre ambition que l'entretien du corps et la vision des beautés alpestres »<sup>1</sup> était surtout pratiquée par les hommes de la classe ouvrière et les jeunes scouts. Grâce aux réformes du Front Populaire de 1936, permettant la création des congés payés et le développement des transports en train, le tourisme de masse se développe, et avec lui, la pratique de la randonnée pour le grand public et dans toute la France. Depuis quelques années, cette activité s'est transformée en filière économique à part entière. Elle s'est jusqu'à présent développée de façon spontanée, selon les volontés et les dispositions locales propres à chaque territoire. Aujourd'hui, la randonnée est en recherche de rationalisation, ces activités s'inscrivant progressivement dans des réflexions plus globales.

Le Finistère a été un département précurseur dans cette démarche, puisque dès 1982, il émet un avis favorable à l'établissement d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) avant même la prise de compétence par les Départements, et enregistre en 1990 ses premières inscriptions d'itinéraires. En 2005, le Conseil départemental établit un schéma départemental des randonnées, fondé sur un diagnostic territorial et une stratégie de long terme. Il permet de structurer les actions de la collectivité en faveur de la randonnée. En 2016, les contextes national et local ayant évolué, le Département du Finistère a lancé l'actualisation de son schéma départemental des randonnées afin de répondre aux nouvelles attentes du public et de mieux valoriser l'action départementale.

Ce document dresse en premier lieu un diagnostic et une analyse de la situation finistérienne, sur les volets liés aux patrimoines, aux aspects techniques et à la gouvernance.

---

<sup>1</sup>de Baecque, A. (2014). « Naissance de la randonnée ». [Podcast] Disponible sur : <http://www.franceculture.fr/emissions/marcher-une-histoire-des-chemins/naissance-de-la-randonnee#> (Consulté le 25/08/2016)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 - Le Finistère : une destination randonnée reconnue</b>	<b>6</b>
- 1.1. Des atouts naturels et patrimoniaux propices à la randonnée	7
- 1.2. Des typologies de randonneurs variées selon les pratiques	8
› 1.2.1. Le contexte touristique	8
› 1.2.2. Les randonneurs pédestres	8
› 1.2.3. Les randonneurs à VTT	10
› 1.2.4. Les randonneurs équestres	11
- 1.3. Un territoire apte à répondre aux nouvelles attentes des randonneurs	12
- 1.4. Une politique randonnée départementale affichée	13
<b>Partie 2 - Un réseau d'itinéraires dense mais déconnecté des prestataires privés</b>	<b>15</b>
- 2.1. Un réseau dense et une fréquentation hétérogène	16
- 2.2. Une préservation temporelle des sentiers freinée par plusieurs facteurs	17
› 2.2.1. Une dynamique d'inscription au PDIPR hétérogène	17
› 2.2.2. Le cas de la Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL)	19
› 2.2.3. Les sites collaboratifs, concurrents à la démarche qualitative du PDIPR	19
- 2.3. Un secteur privé pas assez adapté à la pratique de la randonnée	19
<b>Partie 3 - Une organisation territoriale à clarifier</b>	<b>21</b>
- 3.1. Une complexification de l'organisation des acteurs autour de la randonnée	22
- 3.2. Une limite du PDIPR : un manque de mise en synergie des acteurs	23
- 3.3. Des partenariats restant à formaliser	24
- 3.4. Une spécificité française : la prédominance de la propriété privée	25
<b>Partie 4 - Une communication interne et externe à optimiser</b>	<b>26</b>
- 4.1. La randonnée : une activité gérée selon un modèle descendant et sectorisé	27
› 4.1.1. La randonnée : une thématique répartie sur trois Directions du Conseil départemental du Finistère	27
› 4.1.2. Une sectorisation des comités départementaux de randonnée	28
- 4.2. Des modèles de développement différents selon les acteurs, et difficilement compatibles	28
- 4.3. Une stratégie de communication encore en réflexion	29
› 4.3.1. Un ciblage des clientèles incomplet	29
› 4.3.2. Une trame d'intérêt départemental à redynamiser	29
› 4.3.3. Une approche économique de la randonnée à développer	29
› 4.3.4. Des supports de communication appréciés mais difficilement évolutifs	30
<b>Synthèse globale du diagnostic</b>	<b>31</b>





Partie 1

# **Le Finistère** *une destination randonnée reconnue*



## 1.1. DES ATOUS NATURELS ET PATRIMONIAUX PROPICES À LA RANDONNÉE

### Qu'est ce qui fait du Finistère un département propice à la randonnée et à la découverte ?

Depuis quelques années, le Finistère maintient sa place dans les 10 premiers départements touristiques de France. En 2014, il était 8<sup>ème</sup> dans ce classement national, en nombre de nuitées<sup>2</sup>. Avec ses 1 200 km de linéaire côtier, ses 576 317 ha d'aires Natura 2000, ses 2 Parcs naturels et son patrimoine floristique et faunistique comprenant de nombreuses espèces protégées, il n'est pas étonnant de constater que pour 97% des touristes, l'atout majeur du Finistère soit ses espaces naturels et ses paysages. Et si 46% de ces touristes ne font que visiter les sites naturels, 75% s'y baladent, et 10% y pratiquent la grande randonnée<sup>3</sup>. Plutôt pratiquée comme une activité de détente et de découverte du patrimoine naturel, la randonnée est une activité touristique prédominante sur le territoire. D'autres pratiques, comme le trail et la course à pied, connaissent un fort développement depuis quelques années. Le Finistère, avec ses températures clémentes, permet une pratique des activités à haute intensité physique toute l'année, sans souffrir de chaleur ou de froid excessifs.

Mais les espaces naturels et les paysages du département ne sont pas seulement attractifs pour les touristes provenant, pour la plupart, de Loire-Atlantique, de Paris, du Rhône, d'Ille et Vilaine et de l'Isère. En effet, 74% des finistériens considèrent que l'attractivité de leur territoire est liée à la qualité de son environnement et de ses paysages<sup>4</sup>.

À ces atouts naturels s'ajoute l'importance du patrimoine culturel, préservé par les finistériens et reconnu par les visiteurs, qui est une composante essentielle de l'identité de ce territoire. Ainsi, grâce à son patrimoine naturel et culturel, le Finistère est une terre de randonnée et de découverte, aussi bien pour les touristes que pour les finistériens.

<sup>2</sup> Finistère Tourisme (2015). « Chiffres clés du tourisme en Finistère 2015 ». 32p. Disponible sur : [http://pro.finistere-tourisme.com/sites/default/files/chiffres\\_cles\\_2015-web-1.pdf](http://pro.finistere-tourisme.com/sites/default/files/chiffres_cles_2015-web-1.pdf) (Consulté le 08/09/2016)

<sup>3</sup> Conseil départemental du Finistère (2014). « Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère. État des lieux et diagnostic ». 209p. Disponible sur : <https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/97044c1763bb3170c68d36d71bdc333.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>4</sup> Conseil départemental du Finistère (2016). « Lettre d'information interne du Conseil départemental n°4 » [Document interne]. 2p.

Le Finistère est classé

# 8<sup>ème</sup>

département touristique  
français (2014)

# 1200km

de linéaire côtier

# 75%

des touristes en Finistère  
pratiquent la balade (2011)

# 10%

des touristes en Finistère  
pratiquent la grande randonnée (2011)

# 15%

des touristes en Finistère pratiquent  
la randonnée à la journée (2011)

## 1.2. DES TYPOLOGIES DE RANDONNEURS VARIÉES SELON LES PRATIQUES

### Quelles sont les personnes qui viennent randonner en Finistère ?

#### 1.2.1. Le contexte touristique

Si l'activité touristique reste l'un des piliers de l'économie finistérienne, elle montre depuis quelques années des signes de faiblesses. On observe notamment une diminution sensible du nombre de nuitées touristiques, notamment de la part des touristes étrangers. Cette diminution s'explique tout d'abord par des facteurs conjoncturels, tels que la crise économique globale et les perturbations météorologiques. Mais elle s'explique aussi par la concurrence grandissante au niveau national et international, ainsi que par la tendance aux séjours courts<sup>5</sup>, qui dessert les départements périphériques, comme le Finistère.

Dans ce contexte concurrentiel, où les clientèles sont de plus en plus exigeantes et volatiles, la randonnée offre une solution pour attirer et retenir les clientèles, françaises mais aussi étrangères, sur le département, et pour combler la diminution des dépenses des touristes sur le territoire.

Dans cette optique, il peut être opportun d'étudier les profils des randonneurs pédestres, équestres et VTT, qui viennent ou sont susceptibles de venir randonner en Finistère.

#### 1.2.2. Les randonneurs pédestres

Une étude réalisée par la Fédération française de randonnée pédestre en 2014 nous donne de premiers éléments de typologie de randonneurs pédestres au niveau national<sup>6</sup>. Sur le territoire français, 37% des habitants déclarent pratiquer la marche, la randonnée pédestre, la marche nordique ou encore le trekking, soit environ 18 millions de personnes. Selon les études disponibles au niveau national, ces chiffres peuvent varier de 35 à 70%, en fonction de la perception de la randonnée comme un sport ou un loisir non sportif. La majorité des pratiquants (64%) pratiquent exclusivement la promenade ou la balade, contre 34% de randonneurs à la journée et 6% de randonneurs itinérants.

Les pratiquants de promenade ou balade sont majoritairement féminins (56%), âgés de plus de 50 ans (52%), et retraités ou inactifs (43%). A l'opposé, les randonneurs courts séjours ou itinérants sont plutôt masculins (respectivement 62% et 67%), ont entre 25 à 49 ans (respectivement 54% et 56%), et sont plutôt aisés financièrement (respectivement 35% et 36%). La figure 1 illustre l'inversion de proportion des genres entre la balade et la randonnée itinérante. La figure 2 montre l'augmentation significative de la proportion de pratiquants aisés entre la balade et la randonnée itinérante, ce qui laisse penser que l'itinérance est un levier économique intéressant pour les territoires, et que la balade est un levier social déterminant.

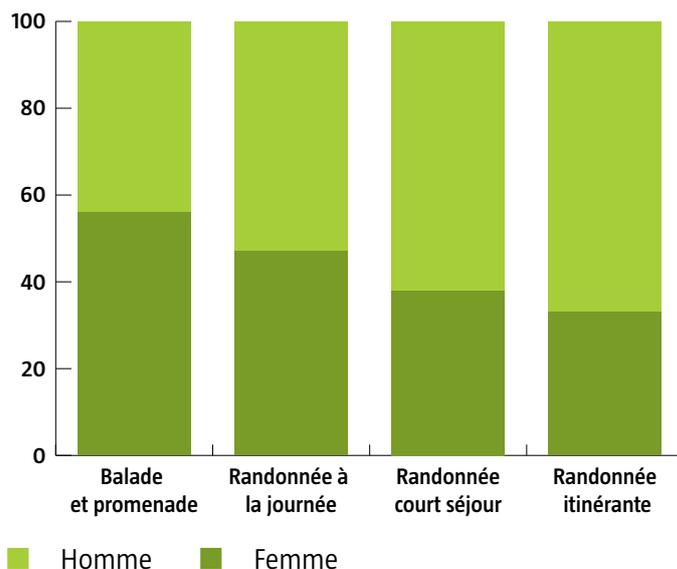


Figure 1: Genre des randonneurs selon leurs pratiques

L'attrait de ces pratiques repose essentiellement sur leurs atouts pour la santé (44% des pratiquants), le contact avec la nature (33% des pratiquants) et la convivialité (30% des pratiquants). Pour 53% des randonneurs itinérants, leur pratique leur permet de découvrir de nouveaux espaces ou de nouvelles régions.

Avec ces chiffres, il apparaît clairement que la randonnée pédestre est une activité qui mobilise beaucoup de Français. A cela s'ajoute 22% de la population ayant l'intention de commencer à pratiquer ces activités.

Un objectif santé pour

**44%**

des randonneurs (2014)

# 37%

des français randonnent,  
soit 18 millions de personnes  
(2014)

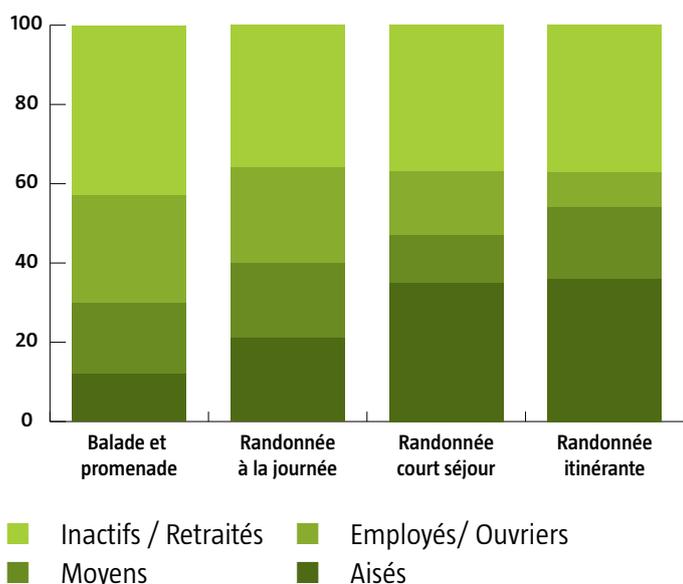


Figure 2: Catégories socio-professionnelles des randonneurs selon leurs pratiques

Une étude réalisée en 2011 par la Fédération française de randonnée pédestre<sup>7</sup> permet de s'intéresser plus particulièrement aux profils de randonneurs dans le Finistère. Cette étude a été réalisée dans le Cap Sizun.

Cette zone géographique caractérisée par des zones littorales très touristiques et des zones plus à l'intérieur des terres, moins fréquentées. De cette étude, il apparaît que les pratiquants sont pour la plupart âgés de 50 à 65 ans (47% des pratiquants), et de 25 à 49 ans (40% des pratiquants). La figure 3 compare les proportions des différentes pratiques à l'échelle départementale du Finistère et nationale. On constate que le Finistère attire en particulier les pratiquants de balades et promenades et les randonneurs itinérants. La différence observée entre le pourcentage de randonneurs à la journée au

niveau national et au niveau départemental dans le Finistère peut représenter une opportunité d'amélioration de l'offre et de la valorisation touristique.

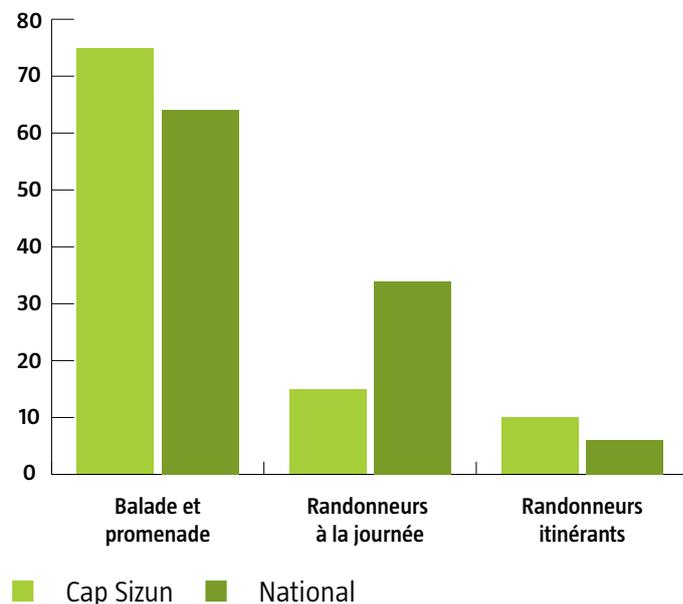


Figure 3: Les pratiques comparées à l'échelle nationale et à l'échelle du Cap Sizun.

<sup>5</sup> Finistère Tourisme (2013). « Schéma départemental de développement touristique 2014-2018 ». 47p. Disponible sur : <http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/sddt-2014-2018-web-juin2014.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>6</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre (2014). « État des lieux de la randonnée pédestre en France ». SportLabGroup. 39p. Disponible sur : <https://www.ffrandonnee.fr/data/RdvsActus/files/national/Actus/enquete-rando-FFRandonnee-sportlabgroup-version-public-2014.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>7</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre (2011). « Le profil des randonneurs dans le Cap Sizun ». 27p. Disponible sur : [http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs\\_dans\\_le\\_cap\\_sizun.pdf](http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs_dans_le_cap_sizun.pdf) (Consulté le 08/09/2016)

La France est la  
**2<sup>ème</sup>**  
destination mondiale  
pour le tourisme à vélo (2015)

**40%**  
des séjours vélos  
ont effectués en  
zone littorale (2015)

**12%**  
des français pratiquent le VTT  
(2015)

### 1.2.3. Les randonneurs à VTT

En complément de la randonnée pédestre, le tourisme à vélo est une filière économique en plein développement. Classée 2<sup>ème</sup> destination mondiale du tourisme à vélo, la France accueille près de 25% de touristes étrangers qui privilégient ce mode de randonnée. Entre 2013 et 2014, on a constaté une augmentation de 8,3% du nombre de séjours avec pratique du vélo, avec près de 40% de ces séjours effectués sur les zones littorales<sup>8</sup>.

L'étude sur l'économie du vélo réalisée en 2009 par Atout France donne quelques indications sur les tendances de pratiques<sup>9</sup>. Sur le territoire national, près de 24 millions de français pratiquent régulièrement le vélo, toutes pratiques confondues, soit 42% de la population totale. La figure 4 illustre les proportions des différents types de pratique. Dans la catégorie du loisir, le tourisme en séjour et le VTT sont les deux activités phare, loin devant le cyclisme sur route et l'itinérance.

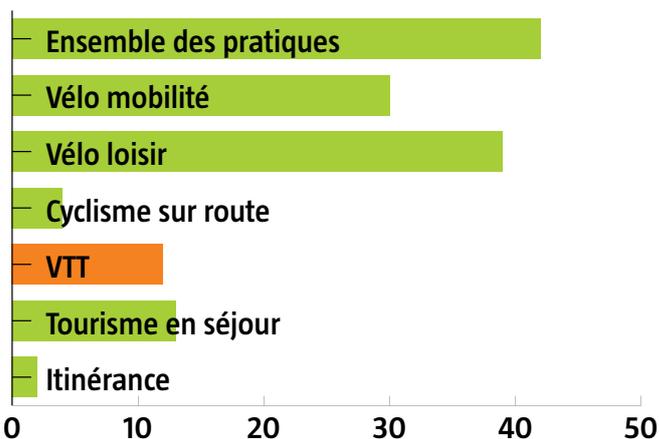


Figure 4: Les différentes pratiques du vélo (en % de français)

<sup>8</sup> Direction générale des entreprises (2015). « Baromètre 2015 du tourisme à vélo en France ». 11p. Disponible sur : <http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/livret-tourisme-v4-160317-b.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>9</sup> Atout France (2009). « Spécial économie du vélo. Etude complète. », 525p. Disponible sur : <http://www.veloscenie.com/contenus/espace-pro/rapport-economie-du-velo-altermodal.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

Toutes pratiques confondues, 70% des moins de 14 ans font du vélo. Cette proportion tombe à 40% de 15 ans à 60 ans, pour ensuite décliner progressivement.

La répartition des genres dans la pratique du vélo est moins équilibrée que pour la randonnée pédestre. Si les pratiques utilitaires comptent d'avantage de femmes que d'hommes, les pratiques sportives, telles que, comptent en moyenne 70% de pratiquants masculins.

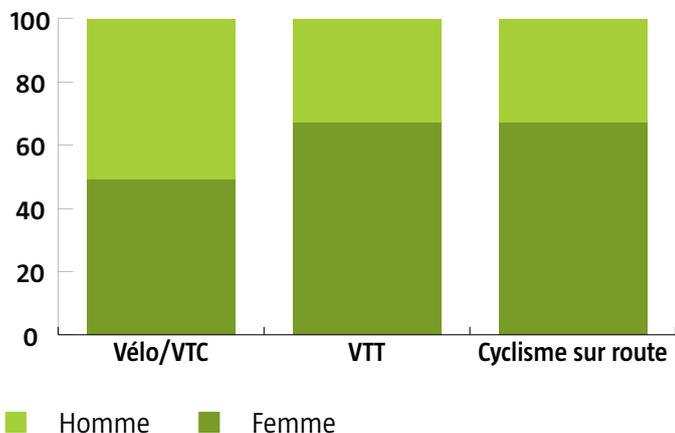


Figure 5: Genre des cyclistes selon leur pratique

#### 1.2.4. Les randonneurs équestres

Dans le domaine de la randonnée équestre, peu d'études permettent une analyse approfondie et complète des typologies de randonneurs. Cependant, la Fédération française d'équitation nous donne quelques éléments pour définir les pratiquants de tourisme équestre au niveau national. En 2013, la France comptait environ 2 millions de pratiquants équestres<sup>10</sup>. Parmi tous ces pratiquants d'activités équestres, 83% sont de sexe féminin, et 67% sont considérés comme « juniors ». Un million de cavaliers pratiquent le tourisme équestre. On note que la balade et la randonnée séduisent un nombre non négligeable de cavaliers au niveau national, puisqu'en 2009 ils étaient respectivement 46% et 35% à pratiquer ces activités<sup>11</sup>.

Si le Finistère accueille encore peu de randonneurs équestres, comparativement aux randonneurs pédestres ou encore VTT, cette pratique possède un potentiel de développement intéressant, puisqu'en 2015, 52% des Français déclaraient avoir envie de vacances équestres<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Fédération Française d'Équitation (2013). « Références annuelles ». 1p. Disponible sur : <http://www.ffe.com/journaliste/Publications/Statistiques/References-annuelles> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>11</sup> Fédération Française d'Équitation (2009). « Analyse socio-économique de la clientèle du tourisme et loisir équestre ». 8p. Disponible sur : <http://www.ffe.com/tourisme/Publications/Etudes-et-enquetes/Enquete-Les-clienteles-du-tourisme-Equestre> (Consulté le 08/09/2016)

<sup>12</sup> Pôle ressource national des sports de nature (2015). « Lettre du réseau national des sport de nature n°107. Connaître les pratiques et pratiquants des sports de nature. ». Disponible sur : <http://www.ffe.com/tourisme/Documents/Lettre-du-reseau-national-des-sports-de-nature-Mai-2015> (Consulté le 08/09/2016)



**2 millions**  
de pratiquants équestres  
en France (2013)

**46%**  
des cavaliers pratiquent  
la balade ou la randonnée

**83%**  
des cavaliers sont  
des femmes (2016)

### 1.3. UN TERRITOIRE APTE À RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DES RANDONNEURS

#### Quelles sont les nouvelles attentes des randonneurs, et quels sont les atouts du Finistère pour y répondre ?

Aujourd'hui, plus des trois quarts de la population française vit en ville (INSEE, 2012). Ce mode de vie est souvent choisi pour ses avantages (travail, proximité des services), mais possède aussi des désavantages pour certains : stress, routine...<sup>13</sup>. Une part de plus en plus importante de la population urbaine se retrouve en mal de ressourcement et développe un besoin croissant de retour aux sources et de récréation<sup>15</sup>. Ainsi, de nouvelles valeurs se définissent au sein de la société : le besoin de profiter de la vie et de satisfaire ses besoins immédiatement, la recherche d'un cadre de vie agréable et préservé, une quête d'authenticité, une attention portée à sa santé et à son équilibre physiologique, et un besoin accru de socialisation. Ces nouveaux besoins s'assouissent le plus souvent grâce à un exode vers les milieux ruraux, ou par la pratique d'activités de pleine nature<sup>16</sup>, dans lesquelles on recherche liberté, autonomie, challenge et découverte.

**90%**  
des randonneurs finistériens  
viennent pour les paysages  
et le patrimoine naturel (2011)

Dans cet esprit, les randonneurs pratiquant en Finistère sont 90% à être motivés par les points de vue sur le paysage et le patrimoine naturel, et 67% expriment le souhait de voir les sites rester sauvages et préservés<sup>7</sup>. A ces demandes fortes répond la politique environnementale du Conseil départemental du Finistère, initiée dans les années 1960 au titre des espaces naturels sensibles. D'abord concentrée sur la protection des zones littorales, elle s'est ensuite étendue à l'ensemble du département. Les actions départementales en faveur de l'environnement s'organisent autour de programmes de subventions pour les travaux liés à la protection et à la gestion des milieux naturels, mais aussi autour d'actions foncières. Grâce à cette politique, appuyée depuis 2015 par un schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère, le Département propose des aménagements et des pratiques qui favorisent une fréquentation respectueuse des sites naturels et des paysages. Dans le même esprit, le Département a commencé à développer les trans-

ports infra-départementaux, afin de favoriser les transports en communs plutôt que la voiture. Il peut être opportun de poursuivre ce développement de transports intermodaux, afin de permettre aux randonneurs de s'affranchir de leur voiture pour se rendre aux points de départ des itinéraires de randonnée.

Au-delà de la recherche d'espaces naturels et préservés, les randonneurs sont aujourd'hui beaucoup plus sensibles à la notion d'expérientiel : à la pratique de la randonnée doit s'ajouter une dimension culturelle, gastronomique, ou encore humaine, afin de donner du sens à leur activité. Avec son identité territoriale forte, et son patrimoine culturel préservé, le Finistère est un territoire apte à répondre à ces attentes de plus en plus importantes de la part des touristes, et plus particulièrement des randonneurs.

**2/3**

des randonneurs finistériens  
souhaitent voir les sites rester  
sauvages et préservés (2011)

Nous avons vu que les tendances touristiques allaient vers un développement des séjours courts. Mais parallèlement, on observe une tendance au « zapping » d'activités au court d'un même séjour. Les nouvelles clientèles souhaitent pouvoir pratiquer différentes activités, en allant de la découverte à la pratique expérimentée. Avec sa grande diversité de paysages, le Finistère est propice à une grande diversité de pratiques. Sur ses littoraux escarpés, dans ses forêts denses, et au travers de ses vastes landes et tourbières, la randonnée se fait à pied, à cheval ou encore à VTT, avec des difficultés allant du plus facile au plus difficile, et complète les nombreuses activités nautiques de ce département maritime.

<sup>7</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre (2011). « Le profil des randonneurs dans le Cap Sizun ». 27p. Disponible sur : [http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs\\_dans\\_le\\_cap\\_sizun.pdf](http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs_dans_le_cap_sizun.pdf) (Consulté le 08/09/2016)

<sup>13</sup> Florent L. (2007). « Quelle gouvernance pour les activités pédestres ? Un enjeu pour le développement des territoires », Université des Sciences et Technologies de Lille- UFR de Géographie – Faculté des sciences économiques et sociales, Lille 1.

<sup>14</sup> Decaudain T. (2015), « Tourisme et loisirs sportifs de nature. Le potentiel est là, l'offre reste à construire. », Espaces, Tourisme & Loisirs, no 327, pp. 60 66.

<sup>15</sup> Briand G. et Dailliet C. (2015). « Le pari audacieux du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais: devenir une destination de sports et nature », Espaces, Tourisme & Loisirs, no 327, pp. 130 136.

<sup>16</sup> Corneloup J. et Bourdeau P. (2004). « Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires et logiques institutionnelles », Cahiers Espaces n°81, pp. 117 125. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00377043/document> (Consulté le 09/09/2016)

## 1.4. UNE POLITIQUE RANDONNÉE DÉPARTEMENTALE AFFICHÉE

### Comment s'implique le Département sur le domaine de la randonnée ?

Les lois de décentralisation ont donné aux Départements des compétences obligatoires en faveur des sports de nature, et notamment de la randonnée. L'article L311-3 du Code du sport définit depuis 2000 le Département comme acteur compétent dans le développement maîtrisé des sports de nature, grâce à l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Selon l'article L361-1 du Code de l'environnement, le PDESI comprend un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), établi par le Département après avis des communes. Ce plan permet d'assurer la continuité et la pérennité des itinéraires pédestres, équestres et VTT, par un volet administratif protégeant réglementairement et juridiquement les chemins (voir partie 2.2.1.).

A travers cette compétence, le Conseil départemental du Finistère mène une politique engagée dans la gestion de la randonnée. Les deux agents de la cellule « randonnée » du service des espaces naturels et des paysages animent le PDIPR, par le biais de l'inscription des itinéraires dans ce plan et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs locaux essentiels (tels que les comités départementaux liés à la randonnée, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les services de l'État). Ils s'occupent également de la gestion numérique des itinéraires de randonnée sur un système d'information géographique (SIG). Le Département du Finistère s'implique aussi dans la randonnée à travers des actions en maîtrise d'ouvrage, sur les anciennes voies ferrées et les voies vertes, ou encore sur les travaux de sécurisation des traversées de routes départementales. A cela s'ajoutent des financements aux communes, aux structures intercommunales et aux associations d'envergure départementale, pour des investissements de façon ponctuelle ou dans le cadre des contrats de territoire avec les EPCI (Figure 6).

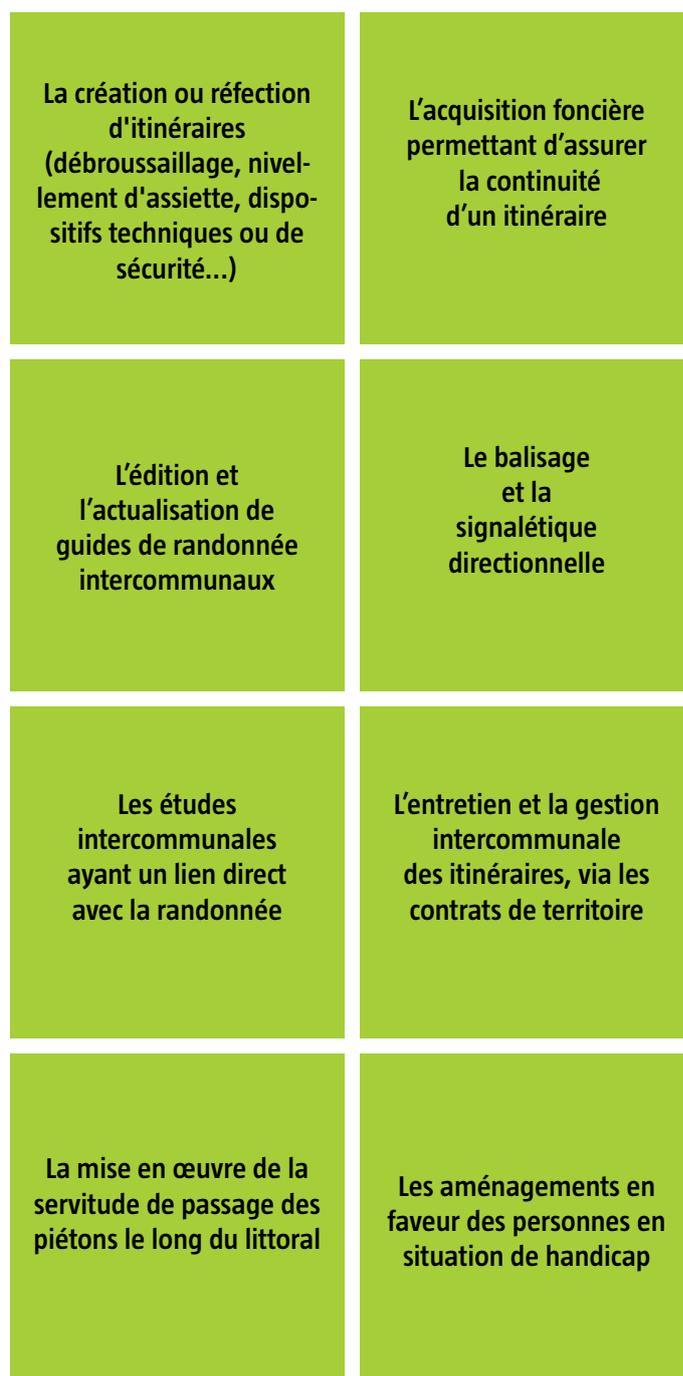


Figure 6: Actions subventionnées par le Département

Le Département du Finistère a décidé en 2000 d'ajouter un volet qualitatif à ses actions réglementaires, sous la forme d'un schéma départemental des randonnées. Ce schéma décline un programme d'actions visant à promouvoir des itinéraires de qualité et à diversifier l'offre touristique.

Toutes ces actions menées par le Département en faveur de la randonnée s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre plus large qu'est le projet départemental 2016-2021. On y trouve deux orientations stratégiques majeures : l'attractivité des territoires et la solidarité. Par des actions d'ouverture des espaces naturels au public, la randonnée permet d'agir pour la protection, la découverte des espaces naturels et des paysages et de développer la sensibilisation des Finistériens aux enjeux environnementaux. De plus, par ses actions en faveur du déve-

loppement de l'accessibilité de la randonnée aux personnes à mobilité réduite, ou en faveur du développement de l'emploi durable ou de la réinsertion sociale, le Département intègre la randonnée au volet de solidarité du projet départemental. Cependant, malgré la présence de deux agents dont les missions sont exclusivement dédiées à la gestion de la randonnée, il s'avère que les moyens humains ne sont pas adaptés à la réalisation de l'ensemble des actions attendues, comme, par exemple, la sécurisation des traversées de routes départementales. Cela nuit à la mise en œuvre de l'ensemble de la politique randonnée du Département. Dans un contexte de restrictions budgétaires des services publics, une réflexion devra être menée pour améliorer l'efficacité de l'action départementale, fondamentale au bon développement de la randonnée sur le territoire.

## Forces

- Un territoire reconnu pour son patrimoine naturel et culturel propice à la randonnée
- Une diversité de paysages permettant des pratiques variées (randonnée pédestre, VTT, cheval, trail et course à pied)
- Un Département impliqué dans la randonnée

## Faiblesses

- Un éloignement géographique du Finistère peu propice aux séjours courts
- Une action départementale sur la sécurisation des traversées de routes départementales chronophage
- Un manque de transports intermodaux pour se rendre aux points de départ des itinéraires de randonnée sans voiture

## Opportunités

- Une demande identifiée du public sur la préservation des espaces naturels, les séjours expérientiels, la multi-activité, l'itinérance et la randonnée à la journée

## Menaces

- Restrictions budgétaires des services publics, qui diminuent les ambitions et les moyens des acteurs publics

Tableau AFOM n°1: Le Finistère, une destination randonnée reconnue



*Un réseau d'itinéraires*  
**dense mais déconnecté**  
*des prestataires privés*



## 2.1. UN RÉSEAU DENSE MAIS UNE FRÉQUENTATION HÉTÉROGÈNE

### Quels sont les atouts et les faiblesses liés à la densité du réseau d'itinéraires ?

Avec ses plus de 6 100 km de linéaires balisés en 2016, le Finistère est un département qui possède un maillage important d'itinéraires de randonnée, aussi bien sur la zone côtière que dans l'intérieur des terres. Les 65% d'itinéraires finistériens inscrits au PDIPR correspondent au total à 3 981 km d'itinéraires, ce qui, d'un point de vue touristique, est un atout pour découvrir le territoire. Cependant, cet important linéaire d'itinéraires pose deux problèmes. En effet, il est difficile de faire une promotion touristique lisible sur la totalité des itinéraires et d'en réaliser un entretien de qualité homogène. A cela s'ajoute, presque paradoxalement, la motivation grandissante des acteurs locaux pour ouvrir de nouveaux sentiers en faisant des investissements. Ainsi, le linéaire départemental balisé est toujours en augmentation, alors que le contexte budgétaire des collectivités est peu propice à la bonne gestion de ces nombreux itinéraires.

Le Finistère est un département qui bénéficie de conditions climatiques océaniques, lui conférant un caractère humide. Cette humidité, couplée à la chaleur estivale, engendre des



phases de végétation plus marquées. L'entretien des chemins doit donc être plus régulier que dans certains autres départements. Le manque d'entretien sur certains itinéraires, le plus souvent sous gestion communale, peut avoir deux conséquences négatives : la diffusion d'une mauvaise image de l'ensemble du maillage départemental, notamment auprès des randonneurs à la journée ou en court séjour, et la tentation des collectivités locales d'élargir ces sentiers, pour en faciliter l'entretien mécanique.

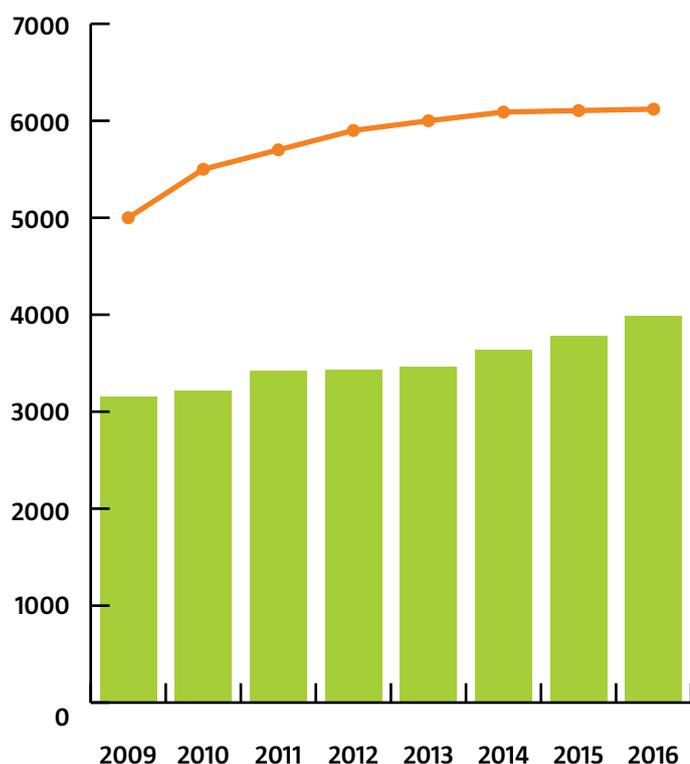


Figure 7: Évolution du linéaire d'itinéraires entre 2009 et 2016

Si le maillage d'itinéraires est relativement homogène sur le Finistère, il n'en est pas de même concernant la fréquentation de ces sentiers. En effet, on constate par exemple sur le Cap Sizun une forte disparité de fréquentation entre les sentiers littoraux et les sentiers de l'intérieur des terres, avec un ratio de près de 100 pour 8<sup>7</sup>. Certains sites phares, à plus de 100 000 passages annuels, subissent les conséquences écologiques de leur sur-fréquentation<sup>3</sup> : érosion des espaces naturels, dérangement de la faune et de la flore, etc. Pour protéger ces espaces au succès grandissant, en déclinaison du schéma départemental des espaces naturels et de la biodiversité, certains aménagements ont été réalisés afin de canaliser les marcheurs et protéger l'environnement naturel. Il convient de garder une vigilance particulière sur l'intégration de ces aménagements afin de ne pas dénaturer l'aspect sauvage et préservé que recherchent 90% des randonneurs (voir partie 1.3.).

<sup>7</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre (2011). « Le profil des randonneurs dans le Cap Sizun ». 27p. Disponible sur : [http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs\\_dans\\_le\\_cap\\_sizun.pdf](http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs_dans_le_cap_sizun.pdf) (Consulté le 08/09/2016)

<sup>3</sup> Conseil départemental du Finistère (2014). « Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère. État des lieux et diagnostic ». 209p. Disponible sur : <https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/97044c1763bb3170c68d36d71bdcd333.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

## 2.2. UNE PRÉSERVATION TEMPORELLE DES SENTIERS FREINÉE PAR PLUSIEURS FACTEURS

**Comment la préservation temporelle des sentiers est-elle assurée, et à quels problèmes se retrouve-t-elle confrontée ?**

### 2.2.1. Une dynamique d'inscription au PDIPR hétérogène

Le territoire national a connu au cours du 20<sup>ème</sup> siècle une augmentation importante du nombre d'itinéraires balisés par les associations de randonnée pionnières. Or ces sentiers, répertoriés dans les guides de randonnée et parcourus par des millions de promeneurs, ne disposaient d'aucune protection juridique. Ces itinéraires n'avaient alors aucune garantie de pérennité.

Historiquement, c'est la loi du 22 juillet 1983 qui attribue finalement aux itinéraires de promenade et de randonnée le cadre juridique qui leur manquait. Aujourd'hui, la préservation des sentiers de randonnée est régie par deux codes : le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme.

Selon l'article L361-1 du Code de l'environnement :

« Le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

*Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter des voies publiques existantes, des chemins relevant du domaine privé du département ainsi que les emprises de la servitude destinée à assurer le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime [...]. Ils peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux et, après conventions passées avec les propriétaires intéressés, emprunter des chemins ou des sentiers appartenant à l'Etat, à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées [...].*

*Les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, régler les conditions d'utilisation de ces itinéraires.*

L'alinéa « e » de l'article L331-3 du Code de l'urbanisme complète le code de l'environnement :

« Le produit de la taxe [d'aménagement] peut également être affecté à l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, établi dans les conditions prévues à l'article L. 361-1 du code de l'environnement... »

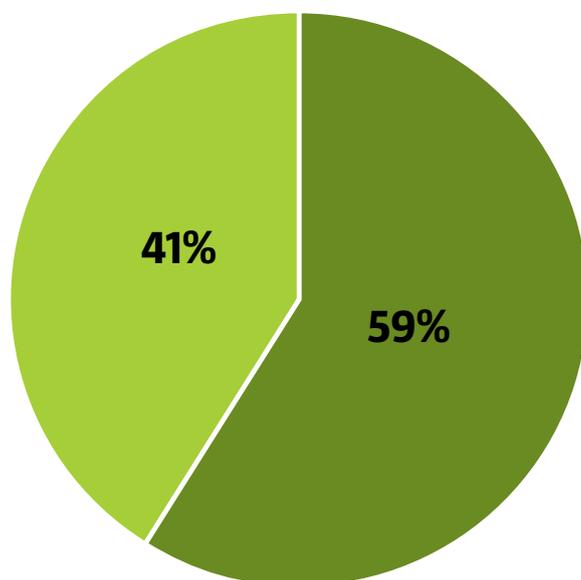


**6100km**  
d'itinéraires balisés en Finistère  
(2016)

Ces lois telles qu'elles ont été conçues comportent quelques limites. Elles n'indiquent pas de délais de mise en place du PDIPR par les Départements, ni de longueur souhaitable des itinéraires à inscrire. De plus, les communes peuvent refuser l'inscription des chemins ruraux privés au PDIPR, et choisir de ne pas prendre en charge l'entretien de leurs chemins. Enfin, si la procédure d'inscription prévoit que les chemins privés ne peuvent figurer au PDIPR qu'à la suite d'une convention passée avec les propriétaires concernés, ces conventions restent révocables à tout instant. Ainsi, c'est surtout la volonté des communes et des propriétaires privés de développer la pratique de la randonnée sur leur territoire qui fait du PDIPR l'outil privilégié de préservation des sentiers.

En Finistère, très peu de conventions de passage sont révoquées par les propriétaires privés, et le Département mène une politique dynamique concernant la préservation du patrimoine rural à travers le PDIPR. Cependant, la figure 7 montre qu'il y a en Finistère un écart significatif entre le nombre d'itinéraires balisés sur le territoire et ceux inscrits au PDIPR. Cet écart, de près de 2 139 km de sentiers en 2016, témoigne que la compréhension de l'intérêt du PDIPR est hétérogène selon les territoires. En effet, si de plus en plus de collectivités sont dans une dynamique d'inscription de leurs itinéraires au PDIPR, certaines considèrent encore la démarche d'inscription, via l'évaluation sur grille de critères, la signature de conventions de passage et les délibérations communales, comme étant une contrainte administrative. Afin d'améliorer la qualité et la préservation temporelle des itinéraires de randonnée en Finistère, il semble opportun d'encourager la stabilisation du linéaire total et d'augmenter la proportion d'itinéraires inscrits au PDIPR.

D'autre part, le Finistère connaît une particularité départementale : son PDIPR est divisé en deux catégories. La catégorie 1 comprend les circuits répondant aux critères de qualité du PDIPR et possédant toutes les conventions écrites de passage sur propriétés privées et/ou publiques ainsi que les délibérations des conseils municipaux en cas de passage des itinéraires sur chemins ruraux. La catégorie 1 correspond à la définition juridique du PDIPR. La catégorie 2, spécifique au Finistère, comprend des circuits anciens répondant aux critères de qualité du PDIPR mais ne justifiant pas de toutes les conventions écrites de passage sur propriétés privées et/ou publiques. En 2016, 60% des itinéraires du PDIPR sont inscrits en catégorie 1 (2 333 km au total) (Figure 8). Cette proportion diminue chaque année de façon progressive, en application d'une délibération de 2011. Depuis cette délibération, en dehors des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, le Département n'instruit plus les demandes d'inscription en catégorie 2 du PDIPR.



- Catégorie 1 (conventions écrites)
- Catégorie 2 (conventions orales)

Figure 8: Proportion d'itinéraires inscrits dans chaque catégorie du PDIPR

**41%**

des itinéraires du PDIPR  
inscrits en catégorie 2 (2016)

**65%**

des itinéraires balisés  
inscrits au PDIPR,  
soit 3981 km (2016)

**57%**

de la servitude de passage  
des piétons sur le littoral  
ouverte au public



### 2.2.3. Les sites collaboratifs, concurrents à la démarche qualitative du PDIPR

Aujourd'hui, une multitude de sites collaboratifs sur la randonnée existent sur internet. Ces sites permettent à chacun de publier les traces GPS de son parcours de randonnée, afin de les partager avec une communauté. Cependant, de nombreux randonneurs ne connaissent pas les contraintes juridiques de passages en propriété privée. Ce partage de traces GPS peut être source de conflits avec les propriétaires, susceptibles de conduire à la fermeture définitive de certains chemins.

De plus en plus utilisés par les pratiquants désireux de préparer leurs randonnées sans acheter de topo-guides®, ces sites nuisent à la démarche qualitative des Départements, reposant sur une promotion exclusive des itinéraires inscrits au PDIPR et une actualisation régulière des itinéraires communiqués. Certaines solutions commencent à être envisagées par les portails collaboratifs les plus influents, comme « l'espace loisirs » de l'IGN, avec une mise en valeur accrue des itinéraires proposés par les acteurs publics. Cependant, en conservant un système de modération a posteriori, c'est-à-dire uniquement en cas de retour des propriétaires ou des établissements publics, ces portails contribuent à un développement anarchique de la randonnée sur des sentiers non protégés juridiquement.

### 2.2.2. Le cas de la Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

La continuité du sentier côtier est un problème complexe. En effet, si la Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) indique par l'article L160-6 du Code de l'urbanisme que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons », cette réglementation est rarement utilisée telle quelle en Finistère. Compte-tenu du relief accidenté de la côte, le tracé de la SPPL peut être modifié par arrêté préfectoral, après enquête publique, pour passer au-delà de la bande de 3m. Cette SPPL modifiée par arrêté préfectoral est très fréquente dans le département.

En cas de disparition du sentier dans un effondrement sur une SPPL modifiée, le tracé de la servitude doit être rectifié par arrêté préfectoral, après une nouvelle enquête publique. Cependant, les services de l'État n'ont pas les moyens humains suffisants pour instruire ces dossiers engendrant des temps d'attente de plusieurs années. Ainsi, aujourd'hui, l'ouverture du sentier littoral ne peut plus contrebalancer les fermetures dues aux phénomènes naturels, ce qui conduit à une stagnation du linéaire de sentier côtier ouvert au public, à hauteur de 57%.

## 2.3. UN SECTEUR PRIVÉ PAS ASSEZ ADAPTÉ À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE

### Le secteur privé est-il impliqué dans la filière randonnée ?

Si aujourd'hui les randonneurs sont à la recherche de plus d'authenticité dans leurs expériences, ils recherchent aussi un certain confort dans leur pratique. Au cours de leurs séjours, les randonneurs sont de plus en plus sensibles à la qualité des services et de l'accueil. Il y a quelques années encore pour l'itinérance, la tendance était au portage de gros sacs à dos et à l'hébergement en bivouac. Aujourd'hui, les besoins évoluent vers une recherche de confort allant du portage de bagage à l'hébergement marchand de qualité.

Mais ici, qualité ne veut pas dire luxe. Qualité signifie modernité et adaptation des services. On recherche des hébergements à la nuitée, un accueil spécifique et des informations sur les itinéraires et la région, des horaires adaptés aux arrivées tardives et aux départs matinaux, des logements individuels dans lesquels il est possible de recharger ses appareils

Etat d'avancement de la SPPL dans le Finistère	Longueur	Pourcentage
SPPL ouverte ou cheminement sur terrain public	659 km	57 %
<i>dont SPPL existante de fait (sans arrêté préfectoral)</i>	63 km	5%
Linéaire qui restera non accessible de droit	34 km	3 %
SPPL approuvée, travaux non réalisés	48 km	4 %
SPPL non approuvée ou à l'étude	145 km	13 %
Linéaire non étudié	271 km	23 %

électroniques et de se connecter aux réseaux sociaux, des locaux adaptés à l'entreposage du matériel... Ces besoins sont d'autant plus accrus lorsqu'il s'agit de randonneurs étrangers, comme les Allemands, les Britanniques, ou les clientèles d'Europe du Nord<sup>18</sup>, représentant environs 19% des randonneurs dans les zones les plus touristiques du Finistère<sup>7</sup>.

Dans le département, on retrouve quelques initiatives privées de services liés à la randonnée : itinérance accompagnée, portage de bagages, location de vélo et randonnée à cheval. Mais ces structures manquent encore pour la plupart de professionnalisation et de dimension commerciale. De plus, on constate un décalage entre l'offre et la demande en termes d'hébergements liés aux itinéraires de randonnée. Si le littoral Finistérien accueille de nombreuses structures hôtelières, des chambres d'hôtes et des gîtes, peu sont engagés dans l'accueil de randonneurs à la nuitée, à cause de la meilleure rentabilité des locations à la semaine. Quant au Centre Finistère, il dispose de peu d'hébergements en comparaison du littoral. Ces facteurs font qu'il est difficile pour le Finistère de proposer des itinéraires en itinérance où l'accueil des randonneurs est garanti et de qualité sur toute la longueur du parcours. Une optimisation et un développement des structures d'héber-

gement semblent alors être opportuns, notamment dans le Centre Finistère.

Ces lacunes concernant les hébergements et les services, en plus de poser un problème pour la mise en tourisme directe des sentiers de randonnée, peuvent nuire à l'image du Finistère comme destination randonnée. A une époque où les sites d'avis de clientèles se multiplient, et où la quasi-totalité des touristes choisissent leurs séjours via ces sites, de mauvais retours concernant l'hébergement et les services peuvent rendre le Finistère moins compétitif sur les plans national et international.

<sup>7</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre (2011). « Le profil des randonneurs dans le Cap Sizun ». 27p. Disponible sur : [http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs\\_dans\\_le\\_cap\\_sizun.pdf](http://pro.finisteretourisme.com/sites/default/files/randonneurs_dans_le_cap_sizun.pdf) (Consulté le 08/09/2016)

<sup>18</sup> Observatoire Européen LEADER (2001). « La valorisation du tourisme de randonnée dans les territoires ruraux. Guide pédagogique sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de randonnée pédestre. ». Cahier de l'innovation n°12. 76p. Disponible sur : <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr/biblio/walking/walking.pdf> (Consulté le 08/09/2016)

## Forces

- Un réseau d'itinéraires dense
- Un linéaire équilibré entre le côtier et l'intérieur des terres
- Une gestion efficace du réseau par SIG

## Faiblesses

- Une grande proportion d'itinéraires inscrits en catégorie 2\* du PDIPR, limitant leur mise en tourisme
- Des modifications fréquentes des tracés des itinéraires (effondrements côtiers, dangers des traversées de routes départementales)
- Un manque de réactivité des services de l'État pour les modifications de tracé de la SPPL
- Peu d'hébergements spécialisés dans l'accueil de randonneurs
- Un manque d'informations et de formations des prestataires privés

## Opportunités

- Une démarche départementale axée sur l'amélioration de la lisibilité du réseau d'itinéraires
- Des acteurs de plus en plus nombreux à accorder de l'importance à l'inscription de leurs sentiers au PDIPR
- Un retour des randonneurs vers l'utilisation des hébergements marchands et des services

## Menaces

- Érosion des espaces naturels et dérangement de la faune et la flore dus à une sur-fréquentation des zones côtières
- Aménagement trop important de certaines zones côtières pour limiter l'érosion, faisant perdre le côté sauvage et préservé recherché par les randonneurs
- Un développement important des sites communautaires de partage d'itinéraires, menaçant le travail qualitatif du Département

Tableau AFOM n°2 : Un réseau d'itinéraires dense mais déconnecté des prestataires privés

\*Catégorie 2 - Circuits répondant aux critères de qualité du PDIPR mais ne justifiant pas de toutes les conventions écrites de passage sur propriétés privés et/ou publiques ainsi que les délibérations des conseils municipaux en cas de passage des itinéraires sur chemins ruraux

*Une organisation  
territoriale à clarifier*



### 3.1. UNE COMPLEXIFICATION DE L'ORGANISATION DES ACTEURS AUTOUR DE LA RANDONNÉE

#### Pourquoi y a-t-il un grand nombre d'acteurs impliqués sur la randonnée ? Quelles sont les conséquences de cette complexification ?

Deux facteurs ont conduit à une forte augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans le développement de la randonnée : la prise de conscience récente sur l'intérêt du développement local, et l'imprécision de l'article L361-1 du Code de l'environnement sur la répartition des compétences entre les acteurs locaux en termes d'ouverture des sentiers. En Finistère, les comités départementaux finistériens sont encore très engagés dans la gestion du réseau d'itinéraires, grâce à l'action de nombreux bénévoles. Mais aujourd'hui, les Pays d'accueil touristique, les parcs naturels régionaux, les intercommunalités, les associations, les communes, ou encore les établissements publics interviennent également sur les réseaux de sentiers, avec plus ou moins de cohérence, réduisant de fait la lisibilité de l'offre.

On peut alors se demander quelles sont les motivations de ces acteurs. Pourquoi un tel engouement pour la randonnée ? La première motivation citée est en général une motivation économique. La majorité des acteurs semblent avoir pris conscience de l'importance des retombées économiques possibles, surtout grâce à l'itinérance ou aux séjours touristiques. Cette activité peut aussi justifier un développement grâce à des impacts indirects : maintien des commerces et services de proximité, création d'emploi...

Mais il semble que les intérêts plus profonds se trouvent dans la recherche de profits symboliques et identitaires. Développer l'offre d'activités de pleine nature, c'est favoriser la construction et l'affirmation de son territoire. C'est fédérer les acteurs autour d'une thématique qui fait l'unanimité, et c'est contribuer à améliorer et promouvoir l'image de son territoire.

Pour les collectivités locales, la gestion des activités de pleine nature permettrait de contrôler l'espace, l'usage qu'on en fait et l'urbanisation. C'est aussi une prise de compétence qui leur donne le sentiment de s'affirmer par rapport aux Départements, aux Régions et à l'État. Pour les Départements, garder la compétence sur les activités de pleine nature permettrait de conforter leur rôle dans les politiques d'aménagement et de développement territorial<sup>20</sup>. Enfin, pour les prestataires privés, s'impliquer dans ce développement répond à leur recherche d'indépendance, d'accomplissement, de possibilité de vivre de leur passion, et d'améliorer leur rapport avec le territoire.

Ainsi, chacun trouve des motivations différentes de s'impliquer dans le développement de la randonnée, avec cependant un intérêt commun : le développement local. De plus, on note une vraie motivation de la part des acteurs locaux à travailler ensemble autour d'un projet commun.

Cette multiplication des acteurs impliqués dans le développement de la randonnée (Figure 9) a permis le maillage important du Finistère par des itinéraires de nature variée, et la mise en tourisme de nombreux produits touristiques. Mais le département souffre d'une trop grande diversité de mode de gestion de la randonnée, tantôt communale, tantôt intercommunale, avec des prises de compétences différentes selon les territoires. On constate souvent un manque d'entretien des sentiers lorsque la randonnée est gérée à l'échelle communale. Ainsi, dans un territoire où la diversité des modes de gestion compromet la qualité des itinéraires, il paraît important d'homogénéiser la gouvernance de cette activité.

<sup>19</sup> Haschar-Noé N. (2009). « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de "gouvernance" territoriales », *Espaces et sociétés*, vol. 138, n°3, pp. 115-133.

<sup>20</sup> Honta M. (2008). « Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ? », *Staps*, vol. 2, no 80, pp. 115-136

<sup>21</sup> Corneloup J., Bouhaouala M., Vachée C., et Soulé B. (2001), « Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature », *Loisir et société*, vol. 24, n°1, pp. 21-46.

<sup>22</sup> Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne (2005). « Les Activités Sportives de Pleine Nature : quels enjeux pour l'Auvergne ? », 181p. Disponible sur : [http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=108](http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=108) (Consulté le 08/09/2016)



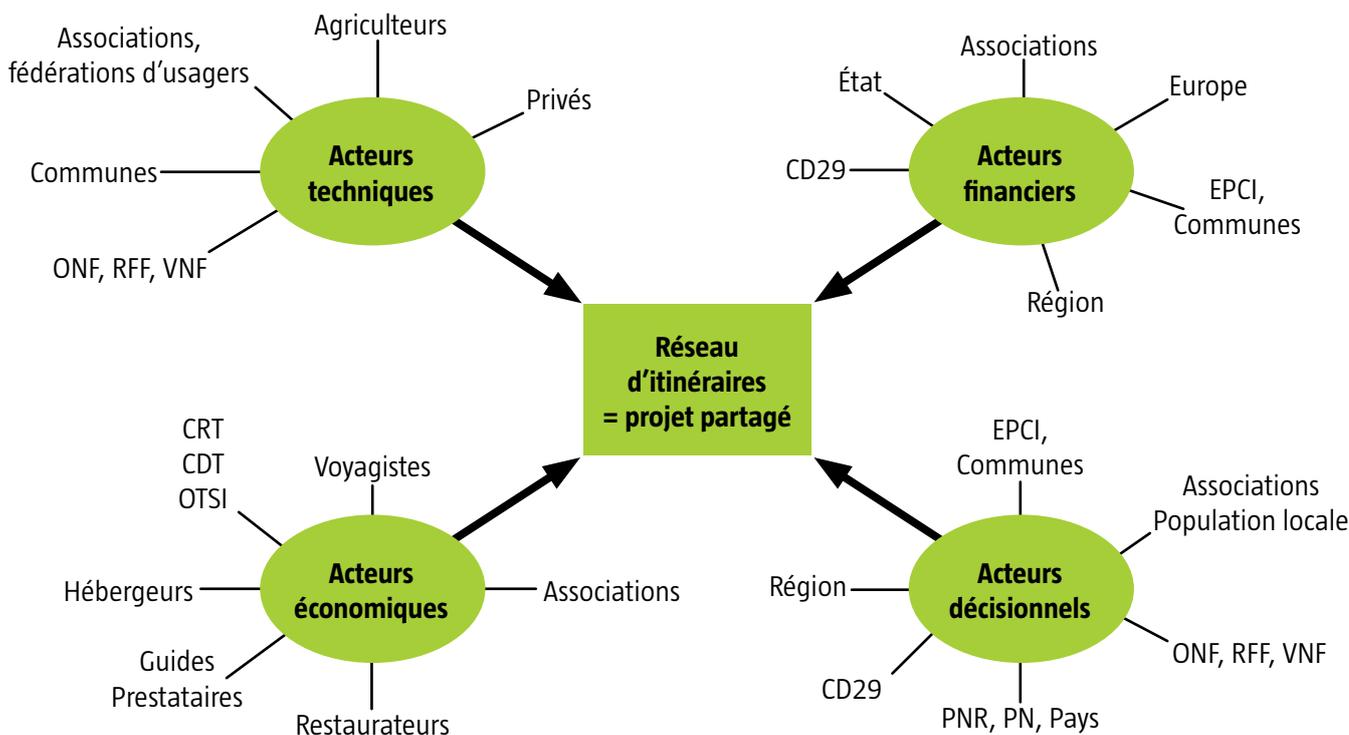


Figure 9: Un système d'acteurs dense et complexe autour de la randonnée

### 3.2. UNE LIMITE DU PDIPR : UN MANQUE DE MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS

#### Selon quel modèle est géré le réseau d'itinéraires ? Quelles en sont ses limites ?

La forme d'organisation des différents acteurs autour de la randonnée peut être qualifiée de « système », dans le sens où chaque acteur représente un secteur, et que ce système est animé de liens inter et intra sectoriels. Jusqu'à présent, en France, le « rando-système » prédominant était celui du PDIPR, reposant essentiellement sur trois acteurs forts : le Conseil départemental, les associations et les communes.

Dans ce système axé autour des outils législatifs, une place importante est donnée à la notion de développement maîtrisé de la randonnée. Pour cela, les Départements s'appuient sur un outil spécifique : le PDIPR. Même si cet outil possède des limites, comme nous l'avons vu en partie 2.2., les résultats de son application sont très satisfaisants en Finistère. En plus de sa fonction de préservation des sentiers de randonnée, on pourrait penser qu'une conséquence de l'application de cet outil serait la mise en synergie des acteurs du territoire concerné.

Sur certains aspects, cela a effectivement permis une construction identitaire des territoires ruraux, notamment grâce aux programmes de subvention pilotés par le Département, qui aident et motivent les acteurs locaux à s'investir dans des projets de développement de leur territoire. Cette politique de subventionnement de la part du Département favorise l'adhésion des acteurs locaux à la politique randonnée. Mais sur d'autres aspects, on peut au contraire penser que le PDIPR a peu contribué à la construction territoriale à cause de plusieurs défauts constitutifs : d'une part, la définition imprécise des interventions en matière de randonnée entraîne une surabondance d'itinéraires par rapports aux moyens financiers et humains disponibles. Ces itinéraires se retrouvent au sein de réseaux superposés, nuisant à la lisibilité de l'offre. D'autre part, cette démarche ne s'inscrivant pas dans une logique de mise en synergie des acteurs, ces derniers entrent inévitablement en concurrence pour la valorisation de leurs territoires locaux.

Ces concurrences nuisent au bon fonctionnement du territoire et à la pérennisation des sentiers, chaque structure étant tentée de n'entretenir que les sentiers qu'elle anime. En plus des concurrences entre territoires locaux, le caractère descendant de la démarche (des Départements vers les communes) donne aux acteurs locaux un sentiment d'exclusion, qui provoque un certain désengagement de ces derniers vis-à-vis, soit de l'inscription de leurs sentiers au PDIPR, soit de l'entretien de ces sentiers.



### 3.3. DES PARTENARIATS RESTANT À FORMALISER

#### Comment le Département gère-t-il ses relations avec ses partenaires ?

Afin de cadrer les actions et les financements, le Département signe des conventions de partenariat avec ses partenaires. Ainsi, des partenariats techniques et financiers ont été établis avec les comités départementaux de randonnée pédestre, équestre et VTT, ainsi qu'avec certains établissements publics de l'État tels que l'Office National des Forêts et le Conservatoire du Littoral. Un partenariat non financier a été signé avec l'Association des Paralysés de France, afin d'assurer une collaboration autour des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces conventions de partenariat contribuent à une bonne dynamique d'action de ces acteurs autour de la randonnée.

En plus des comités départementaux liés à la randonnée de l'ONF et du Conservatoire du Littoral, le Département possède deux partenaires incontournables : le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), qui concentre les destinations randon-

nées phares du territoire, et l'agence de développement touristique Finistère Tourisme, qui permet la mise en tourisme de l'offre de randonnée. Les actions du PNRA s'appuient en grande partie sur une charte couvrant la période 2009-2021, tandis que les actions de Finistère Tourisme sont cadrées par le schéma de développement touristique 2014-2018. Mais on constate qu'il n'existe aucune convention de partenariat spécifique à la randonnée entre le Conseil départemental et ces deux acteurs.

De ce manque de partenariats structurés et opérationnels découle une difficile mobilisation de ces acteurs autour de la thématique randonnée. Le PNRA, dont les missions originelles étaient la maîtrise technique du développement et des impacts de la randonnée, se désengage progressivement de ces missions pour se diriger vers des actions de promotion et de mise en tourisme, déléguant entretien et balisage aux collectivités qui le composent. Par manque de moyens humains et financiers, ces collectivités s'acquittent difficilement de ces nouvelles missions, ce qui a pour conséquence de faire diminuer la qualité de l'offre de randonnée dans le périmètre du PNRA. Quant à Finistère Tourisme, les actions liées à la randonnée sont réparties sur différents postes. Vu l'enjeu économique et touristique, l'identification d'un chef de projet randonnée pourrait être étudiée. Afin de maintenir une qualité d'offre élevée sur les territoires phares du Finistère et de développer une mise en tourisme dynamique et cohérente de l'activité, il semble alors important de cadrer des partenariats plus spécifiques entre le Conseil départemental et ces deux acteurs.

### 3.4. UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE : LA PRÉDOMINANCE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

#### Quelles sont les spécificités du territoire Français concernant le foncier et la législation, dans le domaine de la randonnée ?

Les itinéraires de randonnée se construisent sur plusieurs types de chemins : les voies publiques existantes, les emprises de la servitude de passage existant au profit des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime, les chemins ruraux et les chemins privés. En France, un principe constitutionnel permet d'aller et venir sur toute propriété non close, à défaut d'indication contraire. Mais la notion de propriété privée limite le balisage, l'aménagement et la promotion des sentiers. Ainsi, créer un itinéraire de randonnée nécessite une démarche administrative complexe, comme la recherche des propriétaires fonciers et la signature de conventions de passage pour les propriétés privées des particuliers ou des structures publiques.

Ces conventions sont signées entre le maître d'ouvrage de l'itinéraire et le propriétaire foncier. Sans convention, le passage de randonneurs sur des domaines privés crée des conflits entraînant la fermeture des chemins concernés. Dans le Finistère, ces conventions de passage intègrent un volet de responsabilité civile couvert par le Département, qui décharge les propriétaires des risques juridiques liés aux potentiels accidents qui auraient lieu sur leur terrain. Grâce à ce volet, on ne relève moins de refus de signature de convention de passage pour la randonnée pédestre. Les refus sont plus nombreux pour la pratique VTT et équestre, par crainte de dégradation des chemins concernés.

En cas d'accident, les randonneurs ont de plus en plus recours à la justice. Cet esprit procédurier pousse les collectivités à adopter une stratégie d'aménagement et de sécurisation visant à limiter leurs risques juridiques, souvent au détriment des intérêts paysagers. Elles se retrouvent face à une complexité législative, et à un manque global de compréhension des mesures juridiques. On perçoit alors l'importance de clarifier les enjeux fonciers et juridiques sur les itinéraires de randonnée.

#### Forces

- Une importante politique de subventionnement de la part du Département, favorisant l'adhésion des acteurs à la politique randonnée
- Acteurs locaux (bénévoles et collectivités) impliqués
- Augmentation du nombre d'acteurs intéressés par le développement de la randonnée
- Des partenariats formalisés sous forme de conventions avec certains partenaires essentiels du Département
- Très peu de refus de signature de conventions de passage en terrains privés

#### Faiblesses

- Un manque de vision « marketing », « territorialisée » et « culturelle » dans les projets territoriaux
- Manque de lisibilité dans la gouvernance et les interventions
- Subventions ponctuelles n'incitant pas à une mise en synergie des acteurs

#### Opportunités

- Des acteurs motivés à travailler ensemble autour de rencontres et de groupes de travail
- Un partenariat à structurer sur la randonnée avec Finistère Tourisme et le PNRA, pour une meilleure mobilisation de ces acteurs

#### Menaces

- Un désengagement de certains acteurs essentiels dans la gestion des sentiers, menant à une perte de qualité des itinéraires (entretien, signalétique...)
- Un développement de l'esprit procédurier des randonneurs en cas d'accident, qui amène les collectivités à adopter une stratégie visant à limiter leurs risques juridiques

Tableau AFOM n°3 : Une gouvernance à clarifier

*Une communication  
interne et externe  
à optimiser*



## 4.1. LA RANDONNÉE : UNE ACTIVITÉ GÉRÉE SELON UN MODÈLE DESCENDANT ET SECTORISÉ

### Comment la randonnée est-elle gérée à l'échelle départementale, et quels sont les problèmes rencontrés dans cette organisation ?

#### 4.1.1. La randonnée : une thématique répartie sur trois Directions du Conseil départemental du Finistère

A l'échelle nationale, la randonnée repose sur la contribution de quatre types d'acteurs : l'État, à travers le Ministère chargé des sports et les services préfectoraux ; le mouvement sportif, qui rassemble licenciés, bénévoles, associations et fédérations ; les collectivités territoriales ; et enfin les entreprises privées. L'État possède surtout une mission régalienne, tandis que le mouvement sportif est délégataire d'une mission de service public, et que les collectivités territoriales ont un rôle de gestion, avec en particulier une compétence obligatoire déléguée aux Départements pour la mise en place d'un PDIPR<sup>22</sup>. Les entreprises privées quant à elles sont porteuses d'une grande partie de l'offre d'activités touristiques.

Les dispositifs départementaux en faveur de la randonnée relèvent de trois Directions du Conseil départemental (Figure 10). La Direction de la culture du sport et de la jeunesse (DCSJ), à travers le service du sport et de la jeunesse, s'occupe des manifestations sportives et du soutien aux équipements sportifs. La Direction des routes et des infrastructures de déplacement (DRID), à travers le service des aménagements et de l'éco-mobilité, gère les déplacements doux et notamment le vélo via l'aménagement de pistes cyclables et de voies vertes. A cet effet, un « schéma vélo » a été mis en place, pour définir une stratégie de développement de la pratique cycliste. Enfin, la Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement (DAEEL), à travers le service des espaces naturels et des paysages, pilote le PDIPR et le schéma départemental des randonnées, aménage et gère les espaces naturels, lieux de pratique de la randonnée. Mais on constate un manque de porosité entre ces différents champs d'actions, dû à un manque de concertation entre les différentes Directions impliquées. Dès lors, il peut être opportun de favoriser une meilleure coordination et une clarification de la répartition des interventions, afin de développer une stratégie globale de développement des randonnées cohérente et lisible.

Dans un contexte de réduction des budgets publics, on assiste à des modifications concernant les compétences de ces différentes Directions. Si les compétences de la DAEEL et de la

DRID semblent maintenues sur la gestion de la randonnée, la DCSJ connaît quant à elle des diminutions de budgets importantes, entraînant des restrictions dans l'intervention de la Direction. De fait, les aides financières aux manifestations sportives et aux sports de haut niveau, accordées par cette Direction, sont revues à la baisse. Ces deux actions étaient pourtant un vecteur important d'image sportive du territoire à l'échelle nationale et internationale, et les manifestations sportives de pleine nature sont des facteurs d'attractivité utilisés par d'autres départements reconnus comme destination randonnée. La restriction des budgets publics pourrait, à terme, mener la DCSJ à abandonner certaines compétences facultatives, impactant directement les sports de pleine nature.

<sup>22</sup> Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne (2005). « Les Activités Sportives de Pleine Nature : quels enjeux pour l'Auvergne ? », 181p. Disponible sur : [http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=108](http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=108) (Consulté le 08/09/2016)

#### Direction de la culture du sport et de la jeunesse (DCSJ)

##### > Service du sport et de la jeunesse

- Gestion des manifestations sportives
- Soutien aux équipements sportifs

#### Direction des routes et des infrastructures de déplacement (DRID)

##### > Service des aménagements et de l'éco-mobilité

- Gestion des déplacements doux (schéma vélo)
- Aménagement de pistes cyclables et de voies vertes

#### Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement (DAEEL)

##### > Service des espaces naturels et des paysages

- Pilotage du PDIPR et du schéma départemental des randonnées
- Aménagement et gestion des espaces naturels, lieux de pratique de la randonnée

Figure 10: La randonnée, une activité dispersée entre 3 directions du Conseil départemental du Finistère

#### 4.1.2. Une sectorisation des comités départementaux de randonnée

Les difficultés de communication ne sont pas seulement inhérentes à la complexité organisationnelle des collectivités territoriales. Elles concernent aussi les acteurs du mouvement sportif, en particulier les comités départementaux en lien avec la randonnée.

Sur le terrain, il existe certaines divergences d'intérêt pour les pratiquants des différentes activités. Ainsi, les randonneurs pédestres ont parfois quelques réticences à fréquenter les mêmes itinéraires que les randonneurs VTT ou équestres. La question de l'état de l'assiette du chemin est aussi souvent débattue, les VTT et chevaux étant souvent tenus pour responsables par les randonneurs pédestres de sa dégradation. Les différences entre les modes de pratiques, et les divergences d'intérêt, mènent à une sectorisation de ces activités en associations locales qui ont peu ou pas de liens entre elles. Ce manque de concertation se retrouve à l'échelle des comités départementaux des différents types de randonnées, même s'il existe quelques rares formes de porosité, telles que des formations balisages dispensées par le comité départemental de la randonnée pédestre aux autres comités départementaux (cyclisme, cyclotourisme et équestre).

On retrouve aussi ce clivage entre le comité départemental de cyclotourisme et le comité départemental de cyclisme. Ces deux comités ont des vocations sensiblement différentes sur la pratique du vélo de route, mais se rejoignent sur la pratique du VTT, avec un mode de gestion similaire. Cette division entre les deux comités complique la coordination des itinéraires VTT, le Département devant traiter avec deux interlocuteurs différents pour une seule et même activité.

## 4.2. DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENTS SELON LES ACTEURS, ET DIFFICILEMENT COMPATIBLES

### Comment s'expliquent les difficultés ressenties entre les acteurs ?

Les acteurs du développement territorial sont soumis à des conceptions subjectives du développement de leur territoire. Le positionnement de ces acteurs face au développement territorial fondé sur la randonnée dépend de leur rapport à la pratique sportive en elle-même, aux autres acteurs, et à la nature. Une très grande diversité de formes de développement est ainsi possible, selon le poids donné au patrimoine, à l'esthétisme, aux acteurs locaux, au relationnel et à l'identité du lieu. Cependant, des formes remarquables de développement se dégagent.

Les acteurs du secteur public, tel le Conseil départemental, les intercommunalités et les communes, sont particulièrement orientés vers un modèle dans lequel la priorité est donnée à la législation, aux normes et aux procédures destinées à les respecter. Les acteurs du tourisme, tel Finistère tourisme ou les offices de tourisme, préfèrent un modèle marketing, dans lequel la priorité est d'améliorer l'attractivité du territoire dans un contexte très concurrentiel. La nature est embellie, la pratique mise en scène, pour satisfaire le client. Les prestataires privés quant à eux sont tournés vers un modèle entrepreneurial et une logique économique, dans lesquels l'objectif est d'améliorer la performance des entreprises et du secteur. La satisfaction du client et les aspects naturels sont instrumentalisés pour leurs fortes potentialités commerciales. Enfin, le mouvement sportif promeut une forme d'encadrement qui repose sur l'éducation du touriste ou du résident. Sa mission est d'éloigner le pratiquant d'une pratique « consommatrice », pour l'amener vers une pratique plus « vraie » de la nature. Même si ses actions dépendent souvent de subventions provenant des institutions publiques, leur conception « puriste » de la randonnée les pousse à envisager la relation avec le touriste comme fondée sur le partage d'une passion, et sur des interactions amicales plus que commerciales.



On constate que ces différentes visions du développement territorial grâce à la randonnée sont assez différentes, et peuvent parfois entraîner des incompréhensions et des difficultés de gestion. Citons l'exemple de la promotion touristique faite par Finistère Tourisme, par les collectivités locales, ou encore les comités départementaux des randonnées, qui s'appuie souvent sur des itinéraires inscrits en catégorie 2 du PDIPR, voire non-inscrits, malgré les préconisations du Conseil départemental à ne valoriser que les itinéraires inscrits en catégorie 1, par soucis règlementaire.

## 4.3. UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ENCORE EN RÉFLEXION

### Quelles sont les faiblesses de la stratégie de communication actuelle ?

#### 4.3.1. Un ciblage des clientèles incomplet

La promotion touristique de la randonnée à l'échelle départementale se fait par l'intervention de Finistère Tourisme, l'agence de développement touristique du Finistère. Aujourd'hui, la communication sur la randonnée dans le département est orientée selon plusieurs axes : la randonnée pédestre itinérante, la multi-activité sur les portions de voies vertes, la pratique sportive du VTT et les balades courtes et accompagnées à cheval.

Le manque d'études sur les typologies et les besoins des randonneurs en Finistère conduit à des difficultés pour cibler les clientèles, et donc à définir une stratégie de communication cohérente et adaptée. On constate alors un manque de communication sur plusieurs formes de randonnées, pourtant plébiscitées par les randonneurs : les promenades et balades pédestres, la pratique du VTT de niveau intermédiaire, l'itinérance à vélo et à cheval... Finistère Tourisme exprime la volonté d'affiner le ciblage de clientèle et donc sa communication, afin de répondre au mieux dans les années à venir aux nouvelles données nationales et locales en termes de pratiques.

#### 4.3.2. Une Trame d'intérêt départemental à redynamiser

En 2011, après concertation avec les autres acteurs, le Département a mis en place une Trame d'intérêt départemental, dont l'objectif est de sélectionner parmi la catégorie 1 du PDIPR les itinéraires les plus emblématiques du Finistère.

Cette sélection repose sur des propositions d'itinéraires faites par les collectivités locales, validées par les élus locaux (EPCI et Pays d'Accueil Touristique), et soumis à une grille de cri-

tères établie par le Département. Si les critères sont respectés, l'itinéraire est inscrit à la Trame d'intérêt départemental et peut être valorisé touristiquement. Cette démarche a cependant connu des périodes de latence, faute de moyens humains au Département permettant de traiter les inscriptions. A cela s'ajoute une difficile compréhension de la démarche par les acteurs locaux. En effet, la superposition des sous-divisions du PDIPR (catégorie 2 du PDIPR, catégorie 1 du PDIPR, Trame d'intérêt départemental), chacune avec ses contraintes administratives propres, est encore peu intégrée par les partenaires du Département. L'inscription à la Trame d'intérêt départemental étant souvent tributaire d'aménagements légers ou de signature de conventions de passage supplémentaires, les manques de moyens humains et financiers des EPCI freinent l'enrichissement de la Trame, et donc sa valorisation touristique. La Trame d'intérêt départemental est une démarche judicieuse sur le plan stratégique, mais qu'il faut redynamiser.

#### 4.3.3. Une approche économique de la randonnée à développer

Afin de mettre en évidence le poids économique de la randonnée sur le territoire, et d'y sensibiliser les acteurs locaux afin de les impliquer davantage dans le développement de la filière, il est essentiel de pouvoir réaliser des études sur les retombées économiques liées à ces activités. Or ces études reposent essentiellement sur des données récoltées chez les prestataires privés, impliqués directement ou indirectement dans la filière randonnée.

Mais en France, le partage des données économiques des entreprises est encore très difficile puisque celles-ci sont souvent confidentielles. Les entreprises sont encore pour la grande majorité dans un esprit de concurrence économique plus que dans une démarche de collaboration pour un développement commun. La récolte de données de ces structures, et encore davantage le partage des données récoltées, sont des démarches très peu répandues en France alors qu'elles le sont dans d'autres destinations internationales. Ce retard pris dans l'analyse chiffrée de la randonnée pourra, à terme, mener à une baisse de la compétitivité de la France face aux autres destinations de tourisme de nature. Il semble important de sensibiliser les acteurs de la filière randonnée sur ces démarches collaboratives afin de rester compétitif, autant sur le plan international que national.



#### 4.3.4. Des supports de communication appréciés mais difficilement évolutifs

Les acteurs locaux de la randonnée montrent un intérêt grandissant pour la mise en tourisme de l'offre randonnée. La promotion de la randonnée se fait par l'intermédiaire des sites internet (du comité régional du tourisme, de Finistère tourisme, des offices de tourisme...), des guides de randonnée (topo-guides® édités par le comité départemental de randonnée pédestre, d'autres rando-guides édités par des structures privées...), ou bien encore des brochures et des cartes éditées par le Département ou Finistère tourisme. Ces supports de communication sont appréciés des clientèles : en 2015, 14 755 Topo-guides® finistériens ont été vendus, et 37 000 brochures randonnée ont été distribuées.

Mais les difficultés dans le partage des données se retrouvent également au sein du mouvement sportif, notamment avec le comité départemental de randonnée pédestre. Ce comité possède un droit de propriété intellectuelle sur les nombreux itinéraires qu'il crée et diffuse dans ses topo-guides®. De plus, une grande partie de ses recettes reposent sur la vente de ces topo-guides®. De fait, il exprime de fortes réticences à diffuser ces itinéraires sur d'autres supports. Le Département et Finistère Tourisme rencontrent alors des difficultés à proposer des améliorations aux supports de communication existants, tels que les sites internet, ou encore de nouveaux supports de communication. Considérant qu'aujourd'hui, de plus en plus de randonneurs choisissent leur destination randonnée et leurs itinéraires sur internet, cette lacune dans le mode de promotion devient problématique pour l'image du département à l'échelle nationale.

**14 755**  
Topo-guides®  
du Finistère vendus (2015)

**37 000**  
brochures randonnées du  
Finistère distribuées (2015)



### Forces

- Un intérêt global pour la mise en tourisme de l'offre randonnée du département
- Des supports de communication qui fonctionnent (Topo-guides®, brochures...)

### Faiblesses

- Une gestion du sport répartie entre différentes directions du Conseil départemental
- Un dédoublement des actions VTT au sein de deux fédérations
- Un concept de Trame d'intérêt départemental mal compris par les acteurs de la randonnée
- Un développement des nouveaux supports de communication difficile à réaliser, car mettant en péril le modèle économique du comité départemental de randonnée pédestre

### Opportunités

- Un CDT décidé à améliorer sa stratégie et sa communication sur la randonnée
- Un développement progressif de la concertation entre les Directions responsables du sport, afin de mettre en coordination leurs politiques
- Une démarche de clarification des compétences sportives des différentes Directions en cours

### Menaces

- Restriction des budgets qui pourraient mener la Direction des sports à abandonner ses compétences facultatives

Tableau AFOM n°4 : Une communication interne et externe à optimiser



# **Synthèse globale** *du diagnostic*





La randonnée est un secteur en pleine mutation et en plein développement. Les attentes des pratiquants d'aujourd'hui, et à plus forte raison de demain, sont radicalement différentes de celles des pratiquants d'hier. Leur niveau d'exigence concernant la qualité des sentiers, des paysages et des services a augmenté. L'accueil et la sécurité sont devenus des critères essentiels, et **leur besoin de donner du sens à leurs séjours** se fait de plus en plus fort. Les parcours de choix ont aussi considérablement évolué : une part non négligeable de la clientèle constitue ses séjours de façon autonome, en faisant ses choix grâce aux réseaux sociaux et aux sites communautaires (TripAdvisor, forums...). Un retour marqué vers les hébergements marchands et les services annexes, couplé à une augmentation sensible du pouvoir d'achat des randonneurs, notamment en itinérance, font que la randonnée est devenue un levier de développement économique incontournable pour les territoires.

Face à des clientèles de plus en plus exigeantes, autonomes et perméables à la promotion touristique, et face à l'émergence de nombreuses destinations très concurrentielles, françaises mais aussi étrangères, la montée en gamme de l'offre de randonnée représente un véritable enjeu pour la filière elle-même, mais aussi pour le département du Finistère. Destination randonnée reconnue par une clientèle locale et nationale, ce département a une vraie carte à jouer sur le développement d'une offre touristique de randonnée de qualité. Le secteur privé n'étant pas en mesure de porter seul cette dynamique d'aménagement territorial, les orientations doivent être impulsées par les acteurs publics. Un des premiers enjeux

incontournables du Finistère est de mener des actions fortes en faveur de la **qualification de l'offre**, aussi bien de sentiers que de services.

Placer **la randonnée comme vecteur de développement économique et social** représente un deuxième enjeu incontournable pour le Finistère. Cet enjeu est actuellement sous-évalué, alors que le département possède tous les atouts nécessaires à ce développement. En se donnant les moyens de consolider sa position de leader de la randonnée en Bretagne, le Finistère dispose d'une marge de manœuvre importante pour construire le développement économique de demain.

Un nombre croissant d'acteurs s'implique dans le développement de la randonnée, à travers l'ouverture des sentiers et leur promotion touristique. Un troisième enjeu décisif du Finistère est de **structurer le réseau d'acteurs autour de la thématique randonnée**. A travers une clarification de la gouvernance de cette activité, et un positionnement du Département comme coordinateur, il s'agit d'éviter que la gestion courante des sentiers, qui assure la qualité du produit touristique (balisage, entretien), soit négligée au profit de la promotion. Il s'agit aussi de faire en sorte que la randonnée soit un projet partagé par un réseau d'acteurs, afin que son développement soit cohérent.



## Forces

- Un patrimoine naturel propice à une grande diversité de randonnées
- Un réseau d'itinéraires dense couvrant tout le territoire
- Une politique randonnée départementale forte
- Des collectivités locales et des associations impliquées dans le développement de la randonnée sur le territoire
- De bonnes relations entre le Département et les échelons locaux
- Des supports de communication appréciés par les clientèles et les partenaires

## Faiblesses

- Trop peu d'études réalisées sur le Finistère pour permettre une analyse des clientèles et des tendances de consommation
- Mise en tourisme limitée par la grande proportion d'itinéraires inscrits en catégorie 2 du PDIPR
- Un manque de visibilité et de lisibilité sur les outils mis en place par le Département
- Un manque de moyens humains des services de l'État pénalisant l'ouverture du sentier côtier
- Des prestataires privés peu intégrés à la démarche de développement de la randonnée
- Une répartition des rôles peu claire entre la multitude d'acteurs impliqués
- Un manque de moyens humains du Conseil départemental et de Finistère Tourisme pour mettre en œuvre l'ensemble de leurs politiques randonnée

## Opportunités

- Des attentes des randonneurs qui évoluent vers une recherche accrue d'espaces préservés, de culture et de bien-être
- Une tendance des clientèles à consommer plusieurs activités au cours d'un même séjour
- Un retour des clientèles vers les hébergements marchands et les services
- Une attente forte des acteurs de travailler ensemble autour d'un projet partagé de développement de la randonnée
- Une volonté globale d'améliorer qualitativement l'offre présente sur le territoire
- Une curiosité des acteurs envers les nouvelles tendances du tourisme de nature
- Des acteurs décidés à améliorer leurs démarches de promotion

## Menaces

- Des incertitudes budgétaires
- Une dégradation des espaces naturels due à une surfréquentation du littoral
- Désengagement de certains acteurs dans la gestion des sentiers
- Un partage de données promotionnelles difficile car mettant en péril des modèles économiques stables

Tableau AFOM n°4 : Une communication interne et externe à optimiser



**V2 | Octobre 2016**

**Chef de Projet :** Xavier Best (Conseil départemental du Finistère / DAEEL / SENP)

**Chef de Projet opérationnel :** Emmanuelle Vernay (Conseil départemental du Finistère / DAEEL / SENP)

**PAO :** Christophe Auger (Conseil départemental du Finistère / DAEEL / SENP)

**Crédits photographiques :**

**Photothèque du Conseil départemental du Finistère :** Emmanuel Berthier, Franck Berthelin

**Photothèque du Comité régional du tourisme de Bretagne :** Simon Bourcier





[finistere.fr](http://finistere.fr)

Département du Finistère  
Service des espaces naturels et des paysages  
32, bd Dupleix - CS 29029 - 29196 Quimper cedex  
☎ 02 98 76 21 48 | 📠 02 98 76 24 60 | ✉ [senp@cg29.fr](mailto:senp@cg29.fr)